

Département de la DROME

DÉCISION DU MAIRE N° DEC2023_74

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE ET DE VESTIAIRES AU
STADE HERVE POTIGNAT – ESPACE SPORTIF DES GUINCHES
MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE

Le Maire de MOURS SAINT EUSEBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéa 4,
Vu le Code de la Commande Publique et ses articles L. 2123-1, R. 2122-8,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire et notamment la passation des marchés sans formalités préalables,
Considérant la nécessité de confier à une société, une mission de contrôle technique dans le cadre de la réalisation des travaux de construction d'une tribune et de construction de vestiaires au stade Hervé Potignat - espace sportif des Guinches à MOURS SAINT EUSEBE,
Considérant que la proposition remise par la société ALPES CONTROLE est économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1 : De confier à la société ALPES CONTROLE, située 3 bis impasse des Prairies – Annecy le Vieux, 74940 ANNECY, représenté par M. Arnaud BUSQUET, Directeur Général, une mission de contrôle technique dans le cadre de la réalisation des travaux de construction d'une tribune et de construction de vestiaires au stade Hervé Potignat - espace sportif des Guinches à MOURS SAINT EUSEBE.

Article 2 : Précise que la rémunération de cette mission est arrêtée à 5 700.00 € HT, soit 6 840.00 € TTC.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Article 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1 place de Verdun, 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Mours Saint Eusèbe,
Le 26 juin 2023,

Le Maire,



Dominique MOMBARD